

New Millennium Iron Corp.
États financiers consolidés audités
au 31 décembre 2015

États financiers	
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États consolidés de la situation financière	4
États consolidés du résultat global	5
États consolidés des variations des capitaux propres	6
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers consolidés	8 - 46



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
New Millennium Iron Corp.

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société New Millennium Iron Corp., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2015 et 2014 et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances

et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de New Millennium Iron Corp. aux 31 décembre 2015 et 2014 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal (Canada)

Le 28 mars 2016

¹ Comptable agréé auditeur permis no A126822

New Millennium Iron Corp.
États consolidés de la situation financière
Aux 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

	2015	2014
	\$	\$
ACTIF		
Courant		
Trésorerie	3 039 729	5 392 697
Placements courants (note 5)	13 682 779	17 835 543
Taxes de vente, autres créances et charges payées d'avance (notes 6 et 21)	1 708 461	2 369 574
Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir (note 7)	864 880	6 514 079
Montant à recevoir de Tata Steel (notes 10 et 21)	2 155 734	-
	<u>21 451 583</u>	<u>32 111 893</u>
Non courant		
Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir (note 7)	5 373 961	784 268
Avances sur contrats	10 650	231 448
Autres actifs (note 8)	38 502 545	38 502 545
Placements non courants (note 9)	10 148 595	36 672 378
Actifs miniers de prospection et d'évaluation (note 10)	61 577 229	60 239 629
Immobilisations corporelles (note 11)	401 063	482 363
	<u>137 465 626</u>	<u>169 024 524</u>
Total de l'actif		
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF		
Courant		
Comptes fournisseurs et autres charges à payer (note 12)	1 950 934	2 553 520
Avance à payer - Tata Steel	-	687 128
	<u>1 950 934</u>	<u>3 240 648</u>
Non courant		
Droits miniers à payer (note 7)	824 339	-
Montant dû à NNK Trust (note 13)	-	285 324
	<u>2 775 273</u>	<u>3 525 972</u>
Total du passif		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 14)	177 584 512	177 584 512
Surplus d'apport	22 405 324	21 940 689
Déficit	(65 537 834)	(34 265 000)
	<u>134 452 002</u>	<u>165 260 201</u>
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		
Participations ne donnant pas le contrôle	238 351	238 351
	<u>134 690 353</u>	<u>165 498 552</u>
Total des capitaux propres		
Total du passif et des capitaux propres	<u>137 465 626</u>	<u>169 024 524</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés audités.

Approuvé et autorisé pour émission par le Conseil d'administration le 28 mars 2016 et signé au nom du Conseil par :

/S/ Robert Patzelt
Administrateur

/S/ Pierre Seccareccia
Administrateur

New Millennium Iron Corp.

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

	2015	2014
	\$	\$
Produits	—	—
Charges		
Frais généraux et administratifs (note 15)	5 318 591	7 416 883
Perte de valeur des placements non courants (note 9)	26 798 589	—
Perte de valeur des actifs miniers de prospection et d'évaluation (note 10)	—	4 132 607
Pertes avant autres éléments	<u>(32 117 180)</u>	<u>(11 549 490)</u>
Autres éléments		
Reprise de provision (note 13)	285 324	—
Produit financier	<u>559 022</u>	<u>844 604</u>
	<u>844 346</u>	<u>844 604</u>
Résultat net et résultat global	<u>(31 272 834)</u>	<u>(10 704 886)</u>
Attribuable aux éléments suivants :		
Participations ne donnant pas le contrôle	<u>—</u>	<u>—</u>
Actionnaires de la société mère	<u>(31 272 834)</u>	<u>(10 704 886)</u>
Perte par action - de base et dilué (note 17)	<u>(0,17)</u>	<u>(0,06)</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés audités.

New Millennium Iron Corp.

6

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

	Capital social		Surplus d'apport \$	Déficit \$	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère \$	Participations ne donnant pas le contrôle \$	Total des capitaux propres \$
	Nombre d'actions émises et payées	Montant \$					
Solde au 1^{er} janvier 2014	180 009 146	176 947 062	20 150 223	(23 560 114)	173 537 171	238 351	173 775 522
Perte nette	–	–	–	(10 704 886)	(10 704 886)	–	(10 704 886)
Rémunération fondée sur des actions (note 14)							
- Salariés et administrateurs	–	–	1 692 927	–	1 692 927	–	1 692 927
- Consultants	–	–	348 339	–	348 339	–	348 339
Options sur actions exercées (note 14)	1 045 000	637 450	(250 800)	–	386 650	–	386 650
Solde au 31 décembre 2014	181 054 146	177 584 512	21 940 689	(34 265 000)	165 260 201	238 351	165 498 552
Perte nette	–	–	–	(31 272 834)	(31 272 834)	–	(31 272 834)
Rémunération fondée sur des actions (note 14)							
- Salariés et administrateurs	–	–	393 835	–	393 835	–	393 835
- Consultants	–	–	70 800	–	70 800	–	70 800
Solde au 31 décembre 2015	181 054 146	177 584 512	22 405 324	(65 537 834)	134 452 002	238 351	134 690 353

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés audités

New Millennium Iron Corp.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

	2015	2014
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Perte nette	(31 272 834)	(10 704 886)
Ajustements pour :		
Rémunération fondée sur des actions		
- Salariés et administrateurs	393 835	1 692 927
- Consultants	70 800	348 339
Amortissement des immobilisations corporelles	73 967	75 205
(Profit) perte à la cession d'immobilisations corporelles	7 333	(3 905)
Perte à la cession de fournitures	71 624	-
Produit financier	(559 022)	(844 604)
Reprise de provisions (note 13)	(285 324)	-
Perte de valeur des actifs miniers de prospection et d'évaluation (note 10)	-	4 132 607
Perte de valeur du placement non courant (note 9)	26 798 589	-
Variation nette des éléments du fonds de roulement (note 20)	<u>(1 011 025)</u>	<u>38 502</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités opérationnelles	<u>(5 712 057)</u>	<u>(5 265 815)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Cession de CPG, montant net	4 101 258	11 528 283
Produit d'intérêts	335 722	424 671
Avances sur contrats	(10 340)	(82 040)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 660)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	7 500
Produit de la vente de fournitures	88 965	-
Crédits d'impôt et droits miniers reçus	1 887 775	1 250 030
Ajouts aux actifs miniers de prospection et d'évaluation	(3 044 291)	(5 921 950)
Affectation du paiement de Tata Steel aux actifs miniers de prospection et d'évaluation	<u>687 128</u>	<u>2 115 910</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>4 046 217</u>	<u>9 320 744</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions ordinaires	-	386 650
Diminution du montant à recevoir de Tata Steel	<u>(687 128)</u>	<u>(13 847)</u>
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	<u>(687 128)</u>	<u>372 803</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	<u>(2 352 968)</u>	<u>4 427 732</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>5 392 697</u>	<u>964 965</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u><u>3 039 729</u></u>	<u><u>5 392 697</u></u>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés audités.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

1 – STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Les principales activités de New Millennium Iron Corp. (« la Société mère ») et de ses filiales (la « Société » ou « NML ») sont la prospection minière, ainsi que l'évaluation et la mise en valeur de propriétés minières. La Société mère a été constituée en société le 8 août 2003 en vertu de la Business Corporations Act de l'Alberta.

Les bureaux de la direction générale de la Société se situent à l'adresse 1303, avenue Greene, 2^e étage, Westmount, Québec, H3Z 2A7 et son siège social, siège administratif et juridique se situe à l'adresse 1000-250, 2nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 0C1.

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**Déclaration de conformité**

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Les principales méthodes comptables qui ont été utilisées dans l'établissement des présents états financiers consolidés sont résumées ci-après et correspondent aux méthodes prescrites par les IFRS en vigueur au 31 décembre 2015. Ces méthodes comptables ont été utilisées pour toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés suivant le principe de la continuité de l'exploitation, lequel suppose que la Société pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens (« \$ »), qui représentent aussi la monnaie fonctionnelle de la Société et de chacune de ses filiales.

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société mère et des entités que cette dernière et ses filiales contrôlent, qui comprennent les entités suivantes :

Entité	Principale activité	Pays de constitution et de résidence	Pourcentage de la participation et des droits de vote détenus
LabMag Services Inc.	Prestation de services à LLP	Canada	100 %
LabMag GP Inc. (le « Commandité »)	Commandité de LLP	Canada	80 %
LabMag Limited Partnership (« LLP »)	Exploration et évaluation des propriétés minières	Canada	80 %
Logistiques Pointe-Noire Inc.	Inactive	Canada	100 %
Ferroduc Inc.	Inactive	Canada	100 %

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conformément à la convention de société en commandite intervenue entre la Société Naskapi/LabMag Trust (« NNK Trust ») et le Commandité, la Société doit financer tous les besoins en capital excédant les apports initiaux de chaque commanditaire et acquitter les charges opérationnelles liées à la prospection jusqu'au début de la production commerciale.

La société mère contrôle une filiale si elle est encourt des risques ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale et a la capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à décider de l'affectation de ces rendements.

Toutes les opérations et les soldes inter-sociétés importants sont éliminés lors de la consolidation, y compris les profits et les pertes latents sur des opérations intervenues entre des entités de NML. Les montants présentés dans les états financiers des filiales ont été ajustés au besoin pour assurer la conformité aux méthodes comptables adoptées par la Société. Toutes les filiales ont pour date de clôture annuelle le 31 décembre.

Le profit, la perte, ainsi que les autres éléments du résultat global des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice considéré sont comptabilisés à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition ou jusqu'à la date de prise d'effet de la cession, selon le cas.

Lorsque la Société contrôle une filiale dont les capitaux propres (ou une partie de ceux-ci) ne sont pas directement ou indirectement attribuables à la Société, cette dernière comptabilise une participation ne donnant pas le contrôle équivalente à son coût initial majoré de sa quote-part des variations des capitaux propres depuis la date d'acquisition. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à l'état consolidé de la situation financière dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres des actionnaires de la société mère. En conséquence, la Société consolide la totalité des actifs, des passifs et des pertes de LLP et présente l'apport du commanditaire détenant une participation de 20 % dans la société en commandite à titre de participation ne donnant pas le contrôle.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de comptes bancaires et d'autres placements courants très liquides ayant une échéance initiale d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition et étant facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et assujettis à un risque négligeable de fluctuation de valeur.

Actifs miniers de prospection et d'évaluation

La Société poursuit la prospection et l'évaluation de ses propriétés minières. Les coûts liés à la prospection et à l'évaluation des ressources minérales sont inscrits à l'actif comme immobilisations incorporelles en attendant la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction de ces ressources et de la recouvrabilité des coûts capitalisés. La recouvrabilité des montants inscrits à l'actif à titre d'actifs miniers de prospection et d'évaluation est tributaire de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour mener à bien la prospection et la mise en valeur des réserves minérales économiques des propriétés minières, du renouvellement des concessions minières sous-jacentes, du maintien de la participation de la Société dans les titres miniers sous-jacents, de la conformité aux obligations en matière de dépôt ainsi que de la production future rentable de ces réserves ou de la réalisation d'un produit suffisant à la cession de ces réserves.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs miniers de prospection et d'évaluation comprennent le coût d'acquisition de permis miniers et les charges directement liées à la prospection et à l'évaluation des ressources minérales. Ces coûts sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles au coût moins les crédits d'impôt et crédits sur les droits miniers connexes ainsi que toute perte de valeur comptabilisée.

En attendant la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales, la Société inscrit à l'actif les coûts liés à la prospection et à l'évaluation par propriété pour les activités directement attribuables :

- aux charges engagées pour l'acquisition de permis miniers, aux primes d'entrée versées pour pouvoir accéder à des zones d'intérêt et aux montants à payer à des tiers pour l'acquisition de participations dans des projets existants;
- à la recherche et à l'analyse de données existantes sur la prospection;
- à la réalisation d'études géologiques;
- au forage et à l'échantillonnage exploratoires;
- à l'examen et à l'essai de méthodes d'extraction et de traitement;
- aux évaluations de l'impact environnemental des éventuels extraction et traitement des ressources minérales;
- aux activités concernant l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales.

Les charges engagées avant d'avoir obtenu le droit légal d'explorer et d'évaluer une propriété sont portées au résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Les produits accessoires gagnés durant la période de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net.

Les actifs miniers de prospection et d'évaluation ne sont pas amortis au cours de la phase d'évaluation et de prospection.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales peuvent être démontrées, les actifs miniers de prospection et d'évaluation de la propriété minière connexe sont transférés aux actifs miniers en cours de construction dans les immobilisations corporelles.

Lorsque les actifs miniers de prospection et d'évaluation sont reclassés à titre d'actifs miniers en cours de construction, s'ils le sont, ils sont d'abord soumis à un test de dépréciation et toute perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

Lorsqu'une propriété minière est considérée comme n'étant plus viable, ou est abandonnée, les actifs miniers de prospection et d'évaluation qui y sont liés sont réduits à leur valeur recouvrable et l'écart est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Le coût des actifs miniers de prospection et d'évaluation acquis par voie d'échange d'autres actifs non monétaires est évalué à la juste valeur, sauf si la transaction d'échange ne présente pas de substance commerciale ou s'il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable la juste valeur de l'actif reçu ni celle de l'actif abandonné. Si l'actif acquis n'est pas évalué à la juste valeur, son coût est évalué à la valeur comptable de l'actif abandonné.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Crédits d'impôt et crédits de droits miniers**

Les crédits d'impôt et les crédits de droits miniers sont comptabilisés en réduction des actifs miniers de prospection et d'évaluation au cours de la période pendant laquelle les charges sont engagées, à la condition que la Société soit raisonnablement certaine que ces crédits d'impôt et ces crédits de droits miniers seront obtenus. Les crédits d'impôt et les crédits de droits miniers demandés et comptabilisés doivent être examinés et approuvés par les autorités gouvernementales, de sorte qu'il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

Immobilisations corporelles

Dès le transfert des actifs miniers de prospection et d'évaluation dans la catégorie « Actifs miniers en cours de construction », les dépenses engagées ultérieurement eu égard à la construction, à l'installation ou à l'achèvement d'infrastructures sont inscrites à l'actif au poste Actifs miniers en cours de construction. Lorsque la mise en valeur est terminée, tous les actifs compris dans les actifs miniers en cours de construction sont transférés dans les actifs miniers et amortis selon leur durée d'utilité prévue.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. L'amortissement est constaté selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La durée généralement applicable va comme suit :

	<u>Durée</u>
Mobilier et matériel de bureau	De 18 à 60 mois

La dotation aux amortissements de chaque période est comptabilisée en résultat net, à titre de frais généraux et administratifs, à l'exception de certaines immobilisations liées aux activités de prospection et d'évaluation pour lesquelles la dotation aux amortissements est incluse dans la valeur comptable des actifs miniers de prospection et d'évaluation, lorsque ceux-ci sont associés à un projet de prospection et d'évaluation précis. L'amortissement d'un actif cesse lorsque celui-ci est classé comme détenu en vue de la vente (ou inclus dans un groupe destiné à être cédé classé comme détenu en vue de la vente) ou lorsqu'il est décomptabilisé. Par conséquent, l'amortissement ne cesse pas lorsque l'actif n'est plus utilisé ou mis hors service, sauf si l'actif est entièrement amorti.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité estimées et les valeurs résiduelles sont réexaminées à chaque date de clôture et ajustées au besoin. Tout changement résultant de l'évaluation est appliqué par la Société de manière prospective.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs miniers de prospection et d'évaluation et les groupes contenant des biens destinés à être cédés qui devraient pouvoir être récupérés principalement par la vente plutôt que par une utilisation continue, et dont la vente dans les 12 prochains mois est très probable, sont classés comme détenus en vue de la vente et présentés séparément à l'état de la situation financière.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs (ou les groupes destinés à être cédés) classés comme « détenus en vue de la vente » sont comptabilisés au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des frais de vente. Malgré cela, les actifs financiers et les actifs d'impôt différé d'un groupe d'actifs destiné à être cédé classé comme détenu en vue de la vente continuent d'être évalués selon la méthode comptable adoptée par la Société relativement à ces actifs. Les pertes de valeur correspondant à toute dépréciation initiale ou ultérieure de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) à la juste valeur diminuée des frais de vente sont comptabilisées en résultat net. Les profits ne sont pas comptabilisés au-delà de toute perte de valeur cumulée.

Les actifs classés comme « détenus en vue de la vente » ne sont plus amortis des suites de ce classement.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôt correspond à la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé. La charge d'impôt est comptabilisée en résultat net, sauf si elle se rapporte à des éléments comptabilisés hors du résultat net, soit directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt exigible correspond au montant d'impôt devant être payé sur le résultat imposable de la période, qui diffère du résultat présenté aux états financiers consolidés, d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, ajusté selon les modifications de l'impôt exigible relativement aux exercices antérieurs.

Les actifs et les passifs d'impôts exigibles comprennent les montants à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer auprès de celles-ci pour la période considérée ou les périodes antérieures.

L'impôt différé est calculé en utilisant la méthode du report variable pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est calculé ni sur la comptabilisation initiale du goodwill ni sur la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, sauf si la transaction liée est un regroupement d'entreprise ou si la transaction a une incidence sur le bénéfice comptable ou fiscal.

L'impôt différé sur les différences temporelles associées aux placements dans des filiales n'est comptabilisé que si la reprise de ces différences temporelles peut être contrôlée par la Société et qu'il est probable que la reprise n'aura pas lieu dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, aux taux d'imposition censés s'appliquer à leur période de réalisation respective, à condition qu'ils soient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les passifs d'impôt différé font toujours l'objet d'une provision pour leur plein montant.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que surviendront des bénéfices imposables futurs dont la différence temporaire pourra être déduite. Les actifs d'impôt différé sont revus à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que la totalité ou une partie de l'avantage fiscal connexe puisse être réalisé. Puisqu'un actif qui n'a pas été antérieurement comptabilisé répond aux critères de la comptabilisation, un actif d'impôt différé est comptabilisé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs et les passifs d'impôts exigibles venant des mêmes autorités fiscales.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées comme charges d'impôt différé dans le résultat net, sauf lorsqu'elles ont trait à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, respectivement.

Lorsque la Société a renoncé à ses déductions fiscales et a engagé ses dépenses admissibles, la vente des déductions fiscales est comptabilisée dans le résultat net à titre de réduction de la charge d'impôt différé et un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre de la différence temporelle imposable qui découle de l'écart entre la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif et leur base fiscale.

Perte par action

Le bénéfice (la perte) de base par action est calculé en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires de NML par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice (la perte) dilué(e) par action tient compte de la dilution qui pourrait éventuellement se produire si les titres ou d'autres contrats visant l'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires.

Le bénéfice (la perte) dilué(e) par action est calculé(e) en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires de NML et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives. Le calcul s'effectue en supposant que les actions ordinaires dilutives sont réputées avoir été converties en actions ordinaires au début de la période, ou, si ultérieurement, à la date de l'émission potentielle des actions ordinaires.

Aux fins du calcul du bénéfice (de la perte) dilué(e) par action, une entité doit supposer que les options dilutives et les bons de souscription d'actions dilutifs ont été exercés. Le produit présumé de ces instruments doit être considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen du marché des actions ordinaires pendant la période.

Pour les exercices 2015 et 2014, la perte diluée par action correspond à la perte de base par action en raison de l'effet antidilutif des options en circulation, comme il est décrit à la note 17.

Capitaux propres

Le capital social est constitué du montant perçu de l'émission des actions, diminué des frais d'émission, après déduction de tout avantage fiscal sous-jacent.

Le produit des émissions d'unités est réparti entre les actions et les bons de souscription émis selon la méthode de la valeur résiduelle. Le produit est premièrement attribué aux actions selon le cours des actions existantes au moment de l'émission et tout montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

L'émission d'actions accréditatives représente en substance une émission d'actions ordinaires et la vente du droit aux déductions fiscales pour les investisseurs. Lorsque les actions accréditatives sont émises, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et inscrite dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits perçus de l'émission d'actions accréditatives sont distribués entre le capital social et le passif selon la méthode de la valeur résiduelle, ce qui signifie que les actions sont évaluées à la juste valeur des actions existantes au moment de l'émission et que les produits résiduels sont comptabilisés au passif. La composante passif initialement comptabilisée à l'émission des actions est reprise lors de la renonciation au droit aux déductions pour les investisseurs et lorsque les dépenses admissibles sont engagées et comptabilisées dans le résultat net en réduction de la charge d'impôt différé.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le surplus d'apport comprend les charges liées aux options sur actions et aux bons de souscription jusqu'à ce que les instruments de capitaux propres soient exercés, auquel moment les montants sont transférés dans le capital social.

Lorsque des actions sont rachetées aux fins d'annulation, la valeur comptable des actions est portée en réduction du capital social. L'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable des actions est imputé au surplus d'apport.

Le déficit comprend les bénéfices et les pertes non distribués actuels et précédents.

Les participations ne donnant pas le contrôle se composent du capital des filiales que la Société ne possède ni directement ni indirectement.

Paiements fondés sur des actions

La Société a mis en place un régime de rémunération fondée sur des actions réglé en instruments de capitaux propres. Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, à moins que la juste valeur ne puisse pas être évaluée de manière fiable. Si l'entité ne peut estimer de manière fiable la juste valeur des biens et des services reçus, elle doit mesurer leur valeur indirectement en se fondant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés. Lorsque des employés et des tiers qui rendent des services similaires reçoivent une rémunération fondée sur des actions, la juste valeur des services rendus par ces personnes est déterminée indirectement en s'appuyant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés. Cette juste valeur est estimée à la date d'octroi et qui exclut l'incidence de toute condition d'acquisition autre qu'une condition de marché, est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits sur ces options à chaque date de clôture jusqu'à la date d'acquisition des droits ou la période d'acquisition estimée lorsque les options sont acquises seulement si certains critères de rendement sont atteints. Le montant estimatif du nombre de titres dont les droits devraient être acquis est révisé et ajusté en fonction du nombre d'attributions octroyées. Tout ajustement cumulé effectué avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans la période en cours dans le résultat net, et un ajustement correspondant est porté au surplus d'apport.

La charge de rémunération de la période est comptabilisée dans les frais généraux et administratifs, et un ajustement correspondant est porté au surplus d'apport. Les paiements fondés sur des actions versés aux agents dans le cadre d'un financement en capitaux propres sont comptabilisés dans les frais d'émission des instruments de capitaux propres, avec un crédit correspondant au surplus d'apport.

Lorsque des administrateurs, des dirigeants, des salariés et des consultants exercent leurs options sur actions, le capital social est crédité du montant de la somme de la contrepartie versée ainsi que de la partie connexe déjà créditée au surplus d'apport quand la charge de rémunération a été comptabilisée dans le résultat net.

Instruments financiers

Tous les actifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont initialement évalués à la juste valeur.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et les avantages substantiels sont transférés.

Les instruments financiers ont été classés selon les catégories suivantes lors de la comptabilisation initiale :

- prêts et créances;
- actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- placements détenus jusqu'à leur échéance;
- actifs financiers détenus en vue de la vente;
- passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- passifs financiers au coût amorti.

Les instruments financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actif/passif financier	Catégorie	Évaluation ultérieure
Trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Placements courants	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur - détenus à des fins de transaction
Autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Montant à recevoir de Tata Steel	Prêts et créances	Coût amorti
Prêt, TSMC	Prêts et créances	Coût amorti
Placement non courant, TSMC	Actifs financiers détenus en vue de la vente	Coût moins charges de dépréciation
Comptes fournisseurs et autres charges à payer, sauf les taxes de vente à payer	Passifs financiers	Coût amorti
Avance à payer à Tata Steel	Passifs financiers	Coût amorti
Montant dû à NNK Trust	Passifs financiers	Coût amorti

La catégorie détermine le type d'évaluation ultérieure et si le produit ou la charge qui en découle est comptabilisé dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global.

Tous les actifs financiers, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers ont subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur. Pour chaque catégorie d'actifs, la perte de valeur est mesurée à l'aide de différents critères, qui sont décrits ci-dessous.

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent, d'une part, les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction et, d'autre part, les actifs qui satisfont à certaines conditions et sont désignés comme étant comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net à leur comptabilisation initiale. Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur, les gains et les pertes étant alors comptabilisés dans le résultat net.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les prêts et les créances constituent des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction d'une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est négligeable.

Les autres débiteurs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou qu'il existe une indication objective qu'une contrepartie en particulier ne respectera pas ses obligations. La perte de valeur des débiteurs est comptabilisée dans le résultat net au titre des frais généraux et administratifs. Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur décroît et que cette baisse peut être objectivement associée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, alors la perte de valeur précédemment comptabilisée, ou une portion de celle-ci, est reprise. Le montant repris ne doit pas excéder le montant initial de la perte de valeur.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance constituent des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, et ne sont ni des prêts ni des créances. Ces placements sont classés comme détenus jusqu'à leur échéance si la Société a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont ultérieurement évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il existe une indication objective de perte de valeur du placement, déterminée en fonction des notations de crédit externes, l'actif financier est évalué à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs. Tout changement dans la valeur comptable du placement, y compris les pertes de valeur, est comptabilisé dans le résultat net.

Les actifs financiers détenus en vue de la vente constituent des actifs financiers non dérivés qui sont soit classés dans cette catégorie ou ne peuvent être classés dans aucune autre catégorie d'actifs financiers. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, excepté pour les pertes de valeur qui sont comptabilisées dans le résultat net de la période. Au 31 décembre 2015, la Société détenait 6 % (2014 - 20 %) de Tata Steel Minerals Canada Ltd (« TSMC »), une société fermée. Le placement de NML dans les actions de TSMC est désigné comme un actif financier disponible à la vente et a été initialement évalué à la juste valeur. Après sa comptabilisation initiale, le placement est évalué au coût, diminué des pertes de valeur, en raison des actions qui ne sont pas cotées sur un marché actif et de la juste valeur qui ne peut pas être évaluée de manière fiable. Au cours de l'exercice 2015, une perte de valeur a été inscrite pour ce placement, comme il en est fait mention à la note 9.

Les passifs financiers de la Société sont initialement évalués à la juste valeur, diminuée des frais de transaction, le cas échéant, et sont évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, annulé ou échu.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015
(en dollars canadiens)

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Avantages sociaux**

Le coût des sociaux du personnel à court terme (ceux qui sont à payer dans les 12 mois suivant le service, tel que les congés annuels payés, les congés de maternité et de paternité, les congés de maladie, les primes et les régimes d'assurance collective) est comptabilisé au cours de l'exercice où les services ont été rendus.

La Société a instauré un régime de retraite à l'intention du personnel sous la forme d'un régime à cotisations définies. Les obligations au titre du régime à cotisations définies sont comptabilisées dans le résultat lorsqu'elles sont exigibles.

Perte de valeur des immobilisations corporelles et des actifs miniers de prospection et d'évaluation

Les actifs miniers de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que les montants pourraient ne pas être recouvrables.

Dans le but d'évaluer les pertes de valeur, ces actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel ils peuvent générer des entrées de trésorerie (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis de manière individuelle à un test de dépréciation et d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT »).

Pour les actifs miniers de prospection et d'évaluation, la direction a choisi d'appliquer les tests de dépréciation au cas par cas, chaque propriété représentant une UGT potentielle.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net pour l'excédent de la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des frais de vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs devant être tirés de chaque actif ou de chaque UGT, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée attendue des flux de trésorerie. Les facteurs d'actualisation sont établis individuellement pour chaque UGT et reflètent leur profil de risque respectif déterminé par la direction. La perte de valeur diminue la valeur de l'actif ou est comptabilisée au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Les actifs ayant subi des pertes de valeurs sont évalués à chaque date de clôture à la recherche d'indications d'une éventuelle reprise.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou UGT est majorée pour atteindre l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, sans toutefois être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif ou UGT au cours des périodes précédentes.

Produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services ont été rendus selon les modalités de l'accord, que les produits peuvent être calculés de manière fiable et qu'il est probable que les avantages économiques liés à cette transaction reviendront à la Société.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date de clôture, alors que les éléments non monétaires sont convertis au taux historique. Les produits et les charges sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur au cours de la période, à l'exception des produits et

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

des charges liés à des actifs et des passifs non monétaires, qui sont convertis au taux historique. Les profits et les pertes sont comptabilisés dans le résultat net de la période.

Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués dans le cadre de contrats de location simple sont comptabilisés dans le résultat net ou aux actifs miniers de prospection et d'évaluation sur une base linéaire couvrant la période du contrat de location.

Ils sont portés aux actifs miniers de prospection et d'évaluation lorsque les dépenses liées à la location sont directement associées à la prospection et à l'évaluation de ressources minérales spécifiques.

Tout avantage reçu du bailleur est comptabilisé à titre de réduction de la charge locative sur la durée du contrat de location, sur une base linéaire.

Provisions

Les provisions constituent des passifs dus à la Société pour lesquels le montant ou le moment du recouvrement est incertain. Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une entrée de trésorerie sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges, un démantèlement, une remise en état ou des passifs similaires ou encore des contrats déficitaires.

Le montant comptabilisé à titre de provision est réévalué à chaque date de clôture et doit représenter la meilleure estimation, fondée sur les indications les plus fiables, de la contrepartie nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la clôture de l'exercice, en tenant compte des risques et des incertitudes qui entourent l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses estimées nécessaires pour régler l'obligation estimée en utilisant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à cette obligation.

Lorsqu'une sortie possible de ressources économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou lointaine, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la Société avait conclu qu'aucune provision n'était nécessaire.

Information sectorielle

La Société présente et dévoile l'information sectorielle fondée sur de l'information régulièrement révisée par ses principaux décideurs tels que le conseil d'administration et le chef de l'exploitation. Ces décideurs détiennent une responsabilité conjointe eu égard à l'attribution des ressources aux secteurs opérationnels de la Société et à l'évaluation de leur rendement.

La Société a déterminé qu'elle ne possédait qu'un seul secteur opérationnel, celui de la prospection et de l'évaluation des ressources minérales.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

3 – ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

Pour dresser des états financiers consolidés, la direction doit exercer son jugement, faire des estimations, et poser des hypothèses relativement à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements et estimations. La direction exerce son jugement et fonde ses estimations selon la connaissance qu'elle possède des événements en cours et des mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations sont passées en revue régulièrement. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation des produits et des charges est présentée ci-après.

Les éléments suivants exigent l'exercice d'un jugement important par la direction :**Comptabilisation de l'actif d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat**

La direction évalue périodiquement la probabilité que ses actifs d'impôt différé puissent être réalisés, ce qui exige qu'elle évalue s'il est probable qu'un résultat imposable suffisant soit réalisé à l'avenir pour utiliser ces pertes au cours de la période de report en avant. Par sa nature, cette évaluation exige l'exercice d'un degré élevé de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporelles imposables existantes censées se résorber au cours de la période de report en avant.

Provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers consolidés ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique souvent le recours à des jugements et à des estimations. Ces jugements sont fondés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont source d'incertitude en termes d'estimations.

À ce jour, la Société respecte toutes les dispositions de la réglementation gouvernementale liée à la remise en état en ce qui a trait à ses activités de prospection et d'évaluation de ses propriétés minières. La direction est d'avis qu'aucune provision additionnelle au titre de la remise en état n'est requise à l'heure actuelle et aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers.

Placement non courant, TSMC

L'évaluation du pouvoir de la Société de participer aux décisions de la politique financière et opérationnelle de TSMC engage l'exercice par la direction d'un certain jugement quant à ses interactions dans les activités de TSMC. Ce jugement est basé sur un certain nombre de facteurs, notamment la concentration du contrôle entre les mains de l'actionnaire majoritaire de TSMC, les conventions d'actionnaires, la représentation de la société sur le conseil d'administration de TSMC, la participation aux processus décisionnels, les transactions avec TSMC, l'échange du personnel de direction et la prestation d'informations techniques essentielles.

La direction a déterminé que la société n'exerce pas une influence notable sur TSMC.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015
(en dollars canadiens)

3 – ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS (suite)

Les éléments suivants exigent la formulation d'estimations critiques par la direction :

Placement non courant, TSMC

La société procède régulièrement à des tests de dépréciation sur le placement non courant dans TSMC. Le test compare la valeur comptable du placement à sa valeur recouvrable et en cas d'excédent, une perte de valeur est comptabilisée. Le montant recouvrable du placement désigne la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs calculée selon le taux de rendement actuel sur le marché.

Pour l'estimation de la valeur actualisée, la direction est tenue de formuler des hypothèses quant aux événements et circonstances futurs. Le calcul du montant recouvrable comprend, sans toutefois s'y limiter, les hypothèses suivantes :

- Futures exigences de financement de TSMC et dilution conséquente de la participation de NML dans TSMC;
- Coût du capital utilisé pour établir le taux de rendement actuel sur le marché;
- Cours du minerai de fer;
- Montant et moment du versement de dividendes par TSMC;
- Taux de change en dollars américains;
- Facteurs internes et externes susceptibles d'affecter la production et la logistique.

Actifs miniers de prospection et d'évaluation

La détermination des indicateurs de perte de valeur et de reprise d'une perte de valeur ainsi que l'établissement de la valeur recouvrable dans le cas où un test de dépréciation doit être effectué demandent l'exercice d'un certain jugement. Lorsqu'un test de dépréciation est effectué, la perte de valeur ou la reprise de perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est déterminée comme étant la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité.

La direction détermine pour chaque propriété si des faits et circonstances pourraient être indicateurs de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur. Ces faits et circonstances qu'elle considère comprennent, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- a) la période pendant laquelle la Société a le droit d'explorer dans une zone spécifique a expiré ou expirera dans un proche avenir, et il n'est pas prévu qu'elle sera prorogée;
- b) d'importantes dépenses au titre d'activités supplémentaires de prospection et d'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget, ni planifiées;
- c) la prospection et l'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et l'entité a décidé d'abandonner ces activités dans la zone spécifique;
- d) des données suffisantes existent indiquant que, bien qu'il soit probable que la mise en valeur dans une zone spécifique se poursuive, la valeur comptable des actifs miniers de prospection et d'évaluation ne sera probablement pas recouvrée en totalité des suites au terme de la mise en valeur ou de la vente.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

3 – ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS (suite)

Lorsqu'il est déterminé qu'un indicateur de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur existe, la direction doit évaluer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT et pour ce faire, la direction pose des hypothèses qui se rapportent à des événements et des circonstances futurs.

Les hypothèses sont fondées sur le programme de prospection et d'évaluation de la Société qui permet d'établir notamment si les résultats des travaux de prospection justifient des investissements additionnels, si la participation de la Société dans les droits miniers a été confirmée, si la Société a la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et si la cession des propriétés s'effectuera contre un produit supérieur à leur valeur comptable.

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options sur actions octroyées. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes.

4 – NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

À la date des présents états financiers, un certain nombre de nouvelles normes, de modifications aux normes et d'interprétations ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. Par conséquent, elles n'ont pas été utilisées dans la préparation des présents états financiers consolidés. La Société évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

Les normes publiées, mais non encore entrées en vigueur qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers consolidés de la Société sont fournies ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence significative sur les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Société.

La direction s'attend à ce que toutes les prises de position soient adoptées dans les méthodes comptables de la Société à la première période ouverte après la date de prise d'effet de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes, modifications et interprétations censées être pertinentes pour les états financiers consolidés de la Société sont fournies ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été émises, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société et elles ne sont ainsi pas énumérées.

IFRS 9 Instruments financiers

L'*International Accounting Standards Board* (l'« IASB ») a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers* (2014) qui représente le parachèvement de son projet visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*. La nouvelle norme apporte des modifications importantes aux directives de l'IAS 39 portant sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et présente un nouveau modèle fondé sur les pertes sur créances pour le calcul de la perte de valeur des actifs financiers. L'IFRS 9 présente également des nouvelles directives sur l'application de la comptabilité de couverture. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés. La nouvelle norme a prise d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

4 - NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR (suite)**IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients**

L'IFRS 15 présente de nouvelles exigences pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires, remplaçant l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, ainsi que de nombreuses interprétations liées aux produits des activités ordinaires. La nouvelle norme présente un modèle de comptabilisation des produits des activités ordinaires fondé sur le contrôle et présente des directives additionnelles sur bon nombre de sujets non couverts en détail dans les IFRS en vigueur, y compris la façon de comptabiliser les accords de prestations, l'établissement de taux variables, les droits de remboursement accordés aux clients, les options de rachat du vendeur et autres subtilités communes. L'IFRS 15 a prise d'effet pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. Si elle était adoptée aujourd'hui, cette nouvelle norme n'aurait aucune incidence sur les états financiers consolidés étant donné que la Société n'a encore généré aucun produit de ses activités minières.

IFRS 11 Partenariats

Les modifications apportées à cette norme présentent des directives sur la comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise. Les modifications exigent que toutes les transactions de ce type soient comptabilisées selon les principes de comptabilisation des regroupements d'entreprises de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, sauf dans les cas où ils entrent en conflit avec les principes de l'IFRS 11. Les acquisitions d'intérêts dans des coentreprises ne sont pas touchées par ces nouvelles directives. Par conséquent, si elles étaient adoptées immédiatement, ces modifications n'auraient pas une incidence importante sur les états financiers consolidés. Les modifications ont prise d'effet pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016.

IFRS 16 Contrats de location L'IFRS 16 remplace l'IAS 17 *Contrats de location* et les interprétations connexes. Le grand principe de cette norme est la comptabilisation par le locataire des actifs et des passifs pour tous les contrats de location dont le terme est de plus de douze mois. Un locataire est tenu de comptabiliser un droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif loué sous-jacent et un passif de location représentant son obligation d'effectuer les versements de loyer. Les actifs et les passifs issus d'un contrat de location sont initialement évalués à la valeur actualisée. La mesure comprend des paiements de loyer ne pouvant être annulés (y compris les paiements liés à l'inflation), et comprennent également des paiements devant être versés lors des périodes optionnelles si le locataire est raisonnablement certain d'exercer une option de reconduction du contrat de location ou de ne pas exercer une option de résiliation du contrat de location.

La nouvelle norme a pour objectif d'offrir une représentation fidèle des transactions de location, particulièrement celles qui n'exigent pas à l'heure actuelle que les locataires comptabilisent un actif ou un passif découlant d'un contrat de location-exploitation. L'IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, l'adoption anticipée étant permise pour les entités qui appliqueraient également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. La Société doit toujours évaluer l'incidence de l'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015
(en dollars canadiens)

5 – PLACEMENTS COURANTS

Au 31 décembre 2015, les placements comprenaient ce qui suit :

Titres	Valeur comptable (en \$)	Échéance	Taux d'intérêt annuel
CPG	13,682,779	Entre janvier et octobre 2016	Entre 1,38 % et 1,70 %

Au 31 décembre 2014, les placements comprenaient ce qui suit :

Titres	Valeur comptable (en \$)	Échéance	Taux d'intérêt annuel
CPG	17 835 543	Entre janvier et octobre 2015	Entre 1,60 % et 1,68 %

6 – TAXES DE VENTE, AUTRES DÉBITEURS ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Les taxes de vente, autres débiteurs et charges payées d'avance se composent des montants suivants :

	2015 (en \$)	2014 (en \$)
Taxes de vente	118 066	294 482
Montant à recevoir TSMC	1 574 041	2 042 318
Charges payées d'avance	16 227	32 774
Autres	127	-
Total	1 708 461	2 369 574

Le montant à recevoir de TSMC est un débiteur imputable à une filiale de la Société exerçant une influence notable sur NML. NML détient une participation de 6 % (20 % en 2014) dans TSMC. Ce montant ne porte pas intérêt et découle d'un certain nombre d'avances consenties par NML à TSMC afin d'aider cette dernière à lancer ses activités. Le montant provient également de frais de gestion facturés par NML à TSMC pour le recours à son personnel dans le cadre des activités opérationnelles de TSMC (voir la note 21).

7 – CRÉDITS D'IMPÔT ET DROITS MINIERIS

Au cours de l'exercice 2014, Revenu Québec a procédé à l'audit des crédits d'impôt minier pour les exercices 2011 et 2012 et l'évaluation a donné lieu à une réduction des demandes de crédits d'impôt minier de 3 673 000 \$ ayant essentiellement trait à des travaux effectués dans le cadre de l'étude de faisabilité liées aux projets de Taconite. La Société a préparé les demandes selon son interprétation de la réglementation et s'oppose avec ferveur à cette évaluation. Si l'issue finale des demandes de crédits différait des montants initialement comptabilisés, l'écart réduirait les crédits d'impôt minier à recevoir et entraînerait une écriture compensatoire au titre

Notes annexes

Au 31 décembre 2015
(en dollars canadiens)

7 — CRÉDITS D'IMPÔT ET DROITS MINIERS (suite)

des actifs miniers de prospection et d'évaluation et de l'avance à recevoir de Tata Steel.

Le 11 février 2016, NML a reçu une évaluation provisoire du gouvernement du Québec liée à la demande de crédits d'impôt de NML pour 2013. Le gouvernement du Québec a refusé une tranche de 913 000 \$ des crédits d'impôt minier pour la même raison que celle invoquée dans les évaluations de 2011 et 2012.

L'interprétation des dépenses par le gouvernement provincial a également donné lieu à la réception par la Société de droits miniers du Ministère des Ressources naturelles excédant le montant de 824 000 \$ déclaré par la Société. La Société a déclaré ce montant comme un passif pour être cohérente avec son interprétation de la réglementation dans les demandes précédentes et, par conséquent, s'attend à ce que ce montant doive être remboursé.

8- AUTRES ACTIFS

La Société a conclu un accord avec l'autorité du Port de Sept-Îles (« Autorité portuaire »), donnant à NML accès à une nouvelle installation de quai en eau profonde multi-usager. Dans le cadre de cet accord, NML a une capacité de transport annuelle minimale de 15 millions de tonnes pour une durée de 20 ans, avec des options de renouvellement pour quatre mandats de cinq ans. La construction du port devrait être complétée en 2016. La contrepartie de NML pour cet accord est calculée à 38 372 000 \$ et a été payée, et le montant total est présenté dans les présents états financiers consolidés en tant qu'autres actifs. Cette contrepartie constitue une avance de la Société sur les futurs frais de transport. Par ailleurs, les autres actifs comprennent un montant de 130 545 \$ représentant le coût d'ouverture des lettres de crédit nécessaires pour garantir les paiements susmentionnés à l'autorité portuaire. Par suite de ces paiements, NML aura accès à l'installation du quai à des taux d'expédition favorables (voir la note 23)

9 - PLACEMENTS NON COURANTS

Les placements non courants sont constitués des montants suivants :

	2015 (en \$)	2014 (en \$)
Placement non courant TSMC	31 542 605	31 542 605
Conversion du prêt, TSMC	5 404 579	—
	36 947 184	31 542 605
Perte de valeur des placements non courants, TSMC	(26 798 589)	—
	10 148 595	31 542 605
Prêt, TSMC (note 20)	—	5 129 773
	<u>10 148 595</u>	<u>36 672 378</u>

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

9 - PLACEMENTS NON COURANTS (suite)

Placement non courant – TSMC : Le placement dans TSMC découle d'une acquisition initiale de 19 actions de catégorie B de TSMC au coût de 19 \$ et d'une action supplémentaire de catégorie B reçue dans le cadre du transfert des propriétés de minerai de fer prêt à l'expédition («DSO»), évaluée à 31 542 586 \$. Par conséquent, la Société détient 20 actions de catégories B dont la valeur est de 31 542 605 \$, ce qui représentait sa juste valeur estimative initiale. Ce placement conférait initialement à NML 20 % de la propriété de TSMC. Pour maintenir ce niveau de participation, NML était tenue de participer à hauteur de 20 % à toutes les demandes de financement aux actionnaires, aux prêts de l'actionnaire et aux souscriptions d'actions approuvés par le conseil d'administration de TSMC, et ce, pour toutes les montants devant être versés par les actionnaires de TSMC pour financer le montant excédant la première tranche de 300 millions de dollars des dépenses convenues de TSMC.

La Société a reçu des demandes de rachat d'actions en trésorerie totalisant 82,4 millions de dollars approuvées par le conseil d'administration de TSMC aux fins de financement de certaines dépenses liées aux projets DSO et Howse exploités par TSMC. La Société a décidé de ne pas financer ces rachats en trésorerie qui ont donné lieu à la dilution de la participation de la Société dans TSMC de la manière qui suit :

- a) La participation de la Société dans TSMC a été diluée de 20 % à 6 %.
- b) Le prêt qui était une avance sur le projet Howse de 5 404 579 \$ a été converti en titres de capitaux propres de TSMC. Cet apport en capital est pris en compte dans la participation de 6 % de la Société susmentionnée.
- c) Des propriétés additionnelles de DSO (225 concessions) d'une valeur comptable de néant seront transférées à TSMC. Aux termes de la convention de coentreprise liée aux propriétés de DSO, une clause de non-concurrence empêche NML d'exercer toute activité commerciale liée à Direct Shipping Ore dans les zones entourant les propriétés de DSO. Par conséquent, la Société a inscrit une perte de valeur sur ces propriétés additionnelles dans le cadre de l'examen 2014 (il y a lieu de se reporter à la note 10).
- d) Cette convention couvre les 1 001 500 000 premiers dollars de financement dont a besoin TSMC. Si TSMC avait besoin de financement supplémentaire excédant ce montant, la Société serait tenue de contribuer sur une base proportionnelle afin de conserver sa participation de 6 %.

La direction a procédé à un test de dépréciation sur son placement non courant dans TSMC. Ce test a indiqué que la valeur comptable du placement excédait la valeur recouvrable estimative et, par conséquent, une perte de valeur de 26 798 589 \$ a été comptabilisée.

Prêt à TSMC : Ce prêt, consenti pour répondre à une demande officielle de TSMC, n'était pas garanti et portait intérêt au TIOL américain majoré de 6,5 % annuellement et les intérêts en étaient payables à la fin de chaque trimestre. Les intérêts impayés étaient capitalisés aux fins du calcul des intérêts. Le capital et les intérêts impayés étaient exigibles au plus tard le 31 juillet 2020. Des produits d'intérêt de 274 806 \$ (429 773 \$ en 2014) ont été comptabilisés dans le résultat en 2015. Dans le cadre de l'entente couvrant la dilution de la participation dans TSMC, ce prêt a été converti en titres de capitaux propres de TSMC.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

10 – ACTIFS MINIERES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

	Propriété LabMag (en \$)	Propriété KéMag (en \$)	Propriétés Lac Howells et Rivière Howells Nord (en \$)	Propriété Lac Perault (en \$)	Propriété Lac Ritchie (en \$)	Propriété Lac Sheps (en \$)	Autres propriétés (en \$)	Solde au 31 décembre 2015 (en \$)	Solde au 31 décembre 2014 (en \$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	28 683 589	17 327 219	5 081 678	5 081 752	2 458 131	1 279 701	327 559	-	-
Permis miniers	-	11 946	(1 875)	1 025	12 768	825	9 353	2 631 037	2 596 995
Forage	43 607	43 607	-	-	-	525	-	32 296 697	32 208 958
Évaluation des ressources	880 302	1 139 335	25 311	1 389	1 794	49 418	8 772	42 385 991	40 279 670
Frais environnementaux	319 797	344 393	-	-	-	-	-	19 826 529	19 162 339
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	109 035	109 035
	1 243 706	1 527 335	25 311	1 389	1 794	49 943	8 772	94 618 252	91 760 002
Crédits d'impôt et droits miniers	-	-	-	-	(655)	-	(3 275)	(12 918 524)	(12 914 594)
Paiement de Tata Steel	(754 742)	(796 020)	-	-	-	-	-	(22 753 536)	(21 202 774)
	(754 742)	(796 020)	-	-	(655)	-	(3 275)	(35 672 060)	(34 117 368)
Solde au 31 décembre 2015	29 172 553	18 070 480	5 105 114	5 084 166	2 472 038	1 330 469	342 409	61 577 229	60 239 629

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

10 – ACTIFS MINIERES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Propriété LabMag	Propriété KéMag	Propriété é Lac Howells et Rivière Howells Nord	Propriété Lac Perault	Lac Ritchie Propriété	Propriété Lac Sheps	Autres propriétés	Solde au 31 décembre 2014 avant la perte de valeur	Perte en valeur	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
	(en \$)	(en \$)	(en \$)	(en \$)	(en \$)	(en \$)	(en \$)	(en \$)	(en \$)	(en \$)	(en \$)
Solde au 1er janvier 2014	27,368,203	16,315,546	5,007,255	5,032,995	2,420,241	1,179,960	3,813,878	-	-	-	-
Permis miniers	(4,848)	6,827	(2,052)	(4,534)	6,893	10,805	40,392	3,019,669	(422,674)	2,596,995	2,966,186
Forage	101,223	69,787	2,952	7,432	11,017	17,984	148,309	35,710,901	(3,501,943)	32,208,958	35,352,197
Évaluation des ressources	1,789,618	1,571,521	87,976	67,487	103,041	77,299	690,760	41,570,095	(1,290,425)	40,279,670	37,182,393
Frais environnementaux	568,705	527,660	(15,080)	(15,080)	-	-	-	19,166,175	(3,836)	19,162,339	18,099,970
Amortissement des immobilisations corporelles	9,291	-	627	2,498	4,181	(3,416)	30,197	166,931	(57,896)	109,035	123,553
	<u>2,468,837</u>	<u>2,168,968</u>	<u>76,475</u>	<u>62,337</u>	<u>118,239</u>	<u>91,867</u>	<u>869,266</u>	<u>96,614,102</u>	<u>(4,854,100)</u>	<u>91,760,002</u>	<u>90,758,113</u>
Crédits d'impôt et droits miniers	-	(196,815)	-	-	(43,018)	-	(319,571)	(14,058,761)	1,144,167	(12,914,594)	(13,499,357)
Paiement de Tata Steel	(1,148,603)	(967,307)	-	-	-	-	-	(21,202,774)	-	(21,202,774)	(19,086,864)
	<u>(1,148,603)</u>	<u>(1,164,122)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(43,018)</u>	<u>-</u>	<u>(319,571)</u>	<u>(35,261,535)</u>	<u>1,144,167</u>	<u>(34,117,368)</u>	<u>(32,586,221)</u>
Solde au 31 décembre 2014 (avant pertes en valeur)	28,683,589	17,327,219	5,081,678	5,090,798	2,502,355	1,282,632	4,403,965	64,372,236	-	-	61,138,078
Pertes en valeur	-	-	-	(9,046)	(44,224)	(2,931)	(4,076,406)	(4,132,607)	-	-	-
Solde au 31 décembre 2014	<u>28,683,589</u>	<u>17,327,219</u>	<u>5,081,678</u>	<u>5,081,752</u>	<u>2,458,131</u>	<u>1,279,701</u>	<u>327,559</u>	<u>60,239,629</u>	<u>-</u>	<u>60,239,629</u>	<u>61,138,078</u>

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

10 – ACTIFS MINIERES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)**Aperçu**

La Société détient des participations dans 2 471 concessions (3 447 concessions en 2014) réparties sur des propriétés situées à Terre-Neuve-et-Labrador (« T.-N.-L. ») et au Québec. Les concessions enregistrées sous le nom de New Millennium Iron Corp. sont détenues en propriété exclusive par la Société. Les concessions enregistrées sous le nom de LLP sont détenues à 80 % par la Société par l'intermédiaire de sa participation de 80 % dans LLP. La Société n'entrevoit aucun avantage économique futur pour 510 concessions (1 485 en 2014) des 2 471 concessions qu'elle détient, et elle a inscrit en 2014 une perte de valeur pour ces concessions, comme mentionné ci-après.

Le tableau suivant présente les 1 961 concessions (1 962 concessions en 2014) restantes présentant un éventuel avantage économique.

Province	Propriété	Propriété LabMag	Propriété KéMag	Propriétés Lac Howells et Rivière Howells Nord	Propriété Lac Perault	Propriété Lac Ritchie	Propriété Lac Sheps	Autres propriétés	Total
T.N.L.	NML	-	-	143 [35,8 km ²]	354 [88,5 km ²]	-	-	18 [4,5 km ²]	515 [128,8 km ²]
	LLP	256 [64 km ²]	-	354 [88,5 km ²]	-	-	432 [108 km ²]	-	1042 [260,5 km ²]
Québec	NML	-	171 [80,9 km ²]	-	-	153 [74,2 km ²]	-	80 [37,8 km ²]	404 [192,9 km ²]
Total		256 [64 km ²]	171 [80,9 km ²]	497 [124,3 km ²]	354 [88,5 km ²]	153 [74,2 km ²]	432 [108 km ²]	98 [42,8 km ²]	1 961 [582,2 km ²]

Bien que, au stade actuel des travaux de prospection et de mise en valeur des propriétés, la Société ait pris des mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres des biens miniers dans lesquelles elle détient une participation financière sont en règle, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres. Les titres de propriété pourraient être assujettis à des ententes antérieures non reconnues et à des restrictions découlant des exigences réglementaires.

Propriété LabMag :

Le projet de mine de minerai de fer LabMag vise la prospection et l'évaluation d'un gisement de taconite de la rivière Howells, situé à Terre-Neuve-et-Labrador. La propriété se trouve dans l'Ouest du Labrador, dans le canton d'Elross, à environ 30 km au Nord-Ouest de la ville de Schefferville au Québec. En sus de l'étude préliminaire de faisabilité du projet menée en 2006 pour ce projet, les résultats de l'étude de faisabilité du projet Taconite (« l'étude ») ayant trait à la viabilité technico-économique annoncés au premier trimestre de 2014 étaient fondés sur l'hypothèse d'activités de prospection minière et d'un concentrateur situé à la rivière Howells pouvant produire annuellement 22 millions de tonnes de concentré. Le concentré est présumé être acheminé par ferrodoc à une usine de bouletage d'une capacité annuelle de 17 millions de tonnes située à Pointe-Noire, au Québec. Les boulettes de fer produites et le concentré résiduel seront expédiés aux clients depuis un nouveau quai à utilisateurs multiples à Pointe-Noire près de Sept-Îles. L'étude a été menée en vertu de la convention cadre irrévocable relativement aux projets de Taconite, comme résumé ci-dessous.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

10 – ACTIFS MINIERS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)**Propriété KéMag:**

Le projet de mine de minerai de fer KéMag vise la prospection et l'évaluation d'un gisement de taconite situé au Lac Harris, au Québec. La propriété, située dans la région de Kativik dans le Nord québécois, est à environ 50 km au Nord-Ouest de la ville de Schefferville. En sus de l'étude préliminaire de faisabilité du projet effectuée en 2009 pour ce projet, les résultats de l'étude ayant trait à la viabilité techno-économique annoncés au premier trimestre de 2014 étaient fondés sur l'hypothèse d'activités de prospection minière et d'un concentrateur situé à Lac Harris pouvant produire annuellement 22 millions de tonnes de concentré. Le concentré est présumé être acheminé par ferroduc à une usine de bouletage d'une capacité annuelle de 17 millions de tonnes, située à Pointe-Noire, au Québec. Les boulettes de fer produites et le concentré résiduel seront expédiés aux clients au moyen d'un nouveau quai multi-usagers situé à Pointe-Noire, près de Sept-Îles. L'étude a été menée en vertu du convention cadre irrévocable tel que résumé ci-dessous.

Propriétés Lac Howells et Rivière Howells Nord :

Ces deux propriétés sont situées à environ 47 kilomètres au Nord-Ouest de Schefferville dans le canton d'Elross et sont situées sur la même formation de taconite. Ces deux secteurs ont fait l'objet de forages exploratoires exhaustifs en 2012. En se basant sur les résultats du forage, NML a retenu les services de SGS Canada Inc. afin de produire un rapport de conformité technique au Règlement 43-101 portant sur l'évaluation des ressources minérales pour la propriété. SGS a remis un rapport d'estimation des ressources combiné pour les propriétés de Lac Howells et Rivière Howells Nord. Le détail des ressources va comme suit :

Propriété Lac Howells :

Cette propriété est située à T.-N.-L et jouxte le Sud du gisement de KéMag. Cette zone a fait l'objet de forages exploratoires en 2006 (1 trou totalisant 105,0 mètres), en 2011 (1 trou totalisant 147,0 mètres) et en 2012 (38 trous totalisant 4 890,8 mètres). Le rapport de conformité technique au Règlement 43-101 de SGS estime à 6,972 milliards de tonnes les ressources indiquées et à 0,838 milliard de tonnes les ressources présumées pour cette propriété.

Propriété Rivière Howells Nord :

Cette propriété est située au Sud de la propriété Howells Lake et constitue un prolongement du gisement de taconite de Lac Howells. Cette propriété est détenue à 80 % par NML par l'intermédiaire de LLP. Ce secteur a fait l'objet de forages exploratoires en 2011 (2 trous totalisant 200,0 mètres) et en 2012 (14 trous totalisant 2819,0 mètres). Le rapport de conformité technique au Règlement 43-101 de SGS estime à 1,143 milliard de tonnes les ressources indiquées et à 2,783 milliards de tonnes les ressources présumées sur cette propriété.

Propriété Lac Perault

La propriété Lac Perault est située à T.-N.-L, immédiatement sous la propriété Lac Sheps, environ 17 kilomètres au Sud-Ouest de Schefferville. En 2012, NML a mené un programme de forage exploratoire de phase 1 en forant 48 trous totalisant 3 890,8 mètres. Selon les résultats de ce forage, NML a retenu les services de SGS Canada Inc. pour procéder à une estimation des ressources minérales conforme au Règlement 43-101 ayant présenté 2,031 milliards de tonnes de ressources indiquées et 0,695 milliard de tonnes de ressources présumées.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

10 – ACTIFS MINIERS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)**Propriété Lac Ritchie :**

La propriété Lac Ritchie est située à approximativement 134 kilomètres au Nord-Ouest de Schefferville et à approximativement 70 kilomètres au Nord-Ouest du gisement Kémag au Québec. NML a procédé à la phase 1 de forage en 2011 en forant 40 trous pour un total de 3 810 mètres, sur une zone de 1,0 kilomètre X 0,5 kilomètre. En se basant sur les résultats du forage, NML a retenu les services de SGS Canada Inc. afin de produire un rapport de conformité technique avec le Règlement 43-101 portant sur l'évaluation des ressources minérales pour la propriété ayant donné lieu à une estimation des ressources de 3,330 milliards de tonnes en ressources indiquées et de 1,437 milliard de tonnes en ressources présumées.

Propriété Lac Sheps :

La propriété Lac Sheps est située à T.-N.-L., au Sud de la Propriété LabMag et approximativement à 20 kilomètres au Sud-Ouest de Schefferville. NML a foré deux trous pour un total de 158,0 mètres en 2011 et 23 trous pour un total de 1 920,1 mètres en 2012. SGS Canada Inc. a réalisé un rapport de conformité technique au Règlement 43-101 portant sur l'évaluation des ressources minérales, en se basant sur les résultats du forage, qui a montré un total de 2,039 milliards de tonnes en ressources indiquées et de 0,310 milliard de tonnes en ressources présumées.

Autres propriétés :

Ces autres concessions et permis miniers, détenus en propriété exclusive par NML, comptent des propriétés où l'on trouve de la dolomite et des zones avec un potentiel de taconite magnétique. Les autres sites d'exploitation de taconite à T.-N.L. sont Wishart Creek et Knob Lake Ridge.

Convention cadre irrévocable relativement aux projets de Taconite

Le 6 mars 2011, la Société a signé une convention cadre irrévocable irrévocable avec Tata Steel Global Minerals Holdings PTE Ltd. (« Tata Steel ») concernant les projets LabMag et KéMag (collectivement appelés les « projets Taconite »). Selon le protocole, Tata Steel devra participer à l'élaboration d'une étude de faisabilité de ces projets. En contrepartie de l'option de détenir une partie des projets de Taconite, Tata Steel paiera à la société un montant représentant 64 % des coûts de l'étude de faisabilité. Si Tata Steel exerce son option, elle devra payer à la Société 64 % des coûts engagés avant l'étude pour faire progresser le(s) projet(s).

Le ou les projets pour lesquels Tata Steel exercera son option seront transférés dans une entité dans laquelle Tata Steel détiendra initialement une participation de 80 % et la Société 20 %. Cette participation initiale de 20 % est libre d'intérêt et Tata Steel devra injecter des capitaux dans l'entité pour toute dépense en immobilisations requise pour le compte de la participation de la Société jusqu'à concurrence de 4,85 G\$. La Société a aussi l'option d'acquérir une participation additionnelle de 16 % et a un droit de premier refus visant l'acquisition d'une participation additionnelle de 4 % si Tata Steel se prévaut de son droit d'inviter un tiers à investir dans le projet.

Au 31 décembre 2015, NML a reçu 27 810 000 \$ (27 810 000 \$ en 2014) de Tata Steel des suites de l'exercice de cette option. Au 31 décembre 2015, la Société a comptabilisé un montant de 22 753 536 \$ en réduction des coûts inscrits à l'actif liés aux actifs miniers de prospection et d'évaluation, soit 1 550 762 \$ en 2015 (2 115 910 \$ en 2014)). Un montant additionnel de 7 212 198 \$ a été porté en réduction des frais généraux administratifs, soit 1 292 100 \$ en 2015 (1 897 937 \$ en 2014). Le montant de 2 155 734 \$ à recevoir au 31 décembre 2015 (687 128 \$ en 2014) a été comptabilisé à titre d'avance de Tata Steel. Ces avances ne portent pas intérêt.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

10 – ACTIFS MINIERES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)**Perte de valeur**

En 2014, la Société a procédé au test de dépréciation de ses propriétés, et il a été déterminé qu'un certain nombre de concessions ne présentaient aucune valeur économique future étant donné qu'aucune dépense substantielle n'est prévue ni planifiée au titre de la prospection et de l'évaluation des ressources minérales sur ces concessions. La perte de valeur de 4 132 607 \$ a été établie en se fondant sur les dépenses engagées pour ces concessions comptabilisées dans la perte de l'exercice 2014. Les pertes de valeur comptabilisées se chiffrent à 4 076 406 \$ pour les autres propriétés, 44 224 \$ pour la propriété Lac Ritchie, 9 046 \$ pour la propriété Lac Perault et 2 931 \$ pour la propriété Lac Sheps. La Société a toujours des droits sur ces concessions, mais ne compte pas les exploiter à l'avenir.

11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable des immobilisations corporelles peut être analysée comme suit:

	Terrain (en \$)	Matériel et mobilier de bureau (en \$)	Total (en \$)
Coût			
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	343 371	996 081	1 339 452
Ajouts	-	1 660	1 660
Cessions	-	(46 011)	(46 011)
Solde au 31 décembre 2014	343 371	951 730	1 295 101
Ajouts	-	-	-
Cessions et ajustements	-	(283 873)	(283 873)
Solde au 31 décembre 2015	343 371	667 857	1 011 228
Amortissement			
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	-	719 320	719 320
Dotation aux amortissements pour la période	-	118 584	118 584
Cessions	-	(25 166)	(25 166)
Solde au 31 décembre 2014	-	812 738	812 738
Dotation aux amortissements pour la période	-	73 967	73 967
Cessions	-	(276 540)	(276 540)
Solde au 31 décembre 2015	-	610 165	610 165
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2014	343 371	138 992	482 363
Au 31 décembre 2015	343 371	57 692	401 063

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

12 – COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

Les comptes fournisseurs et charges à payer comptabilisés dans l'état de la situation financière sont analysés comme suit:

	2015 (en \$)	2014 (en \$)
Comptes fournisseurs	299 972	463 563
Charges à payer	1 611 653	1 934 061
Taxes de vente à payer	39 309	155 896
Total	<u>1 950 934</u>	<u>2 533 520</u>

13 – MONTANT À PAYER À NNK TRUST

La Société est tenue de verser à NNK Trust une certaine proportion des dividendes reçus de TSMC ayant trait aux activités minières exercées au cours de l'exercice sur les propriétés de DSO que la Société a achetées de NNK Trust puis vendues ultérieurement à TSMC dans le cadre de la vente décrite à la note 9.

Selon l'estimation de la direction des flux de trésorerie provenant, du placement dans TSMC, la direction a révisé ses estimations des paiements à verser à NNK et a établi que les flux de trésorerie révisés étaient de néant. Par conséquent, la Société a ajusté les passifs financiers pour rendre compte des flux de trésorerie estimatifs et l'ajustement de 285 324 \$ est inscrit à l'état consolidé du résultat global.

14 - CAPITAUX PROPRES**CAPITAL SOCIAL****Autorisé**

Nombre illimité d'actions

Ordinaires, sans valeur nominale

Privilégiées, pouvant être émises en séries, sans valeur nominale

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS**Options sur actions**

La Société a adopté un régime incitatif de rémunération fondée sur des actions aux termes duquel des options peuvent être octroyées de temps à autre à des administrateurs, dirigeants, salariés et consultants de la Société, sous réserve que le nombre d'actions pouvant être émises en vertu du régime n'excède pas 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. Le prix d'exercice de chaque option ne peut être inférieur au prix d'exercice permis par toute bourse à laquelle les actions ordinaires de la Société sont cotées. La période d'acquisition des droits est déterminée par le conseil d'administration, et la durée maximale de ces options est de cinq ans. À la date des états financiers, les actionnaires n'avaient approuvé aucune autre attribution aux termes du régime d'options sur actions.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

14 - CAPITAUX PROPRES (suite)

Le régime d'options sur actions de la Société est résumé ci-dessous:

	Exercice clos le 31 décembre 2015		Exercice clos le 31 décembre 2014	
	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	16 466 500	1,42	15 559 500	1,51
Attribuées	-	-	3 495 000	0,43
Exercées	-	-	(1 045 000)	0,37
Échues	(2 968 500)	0,90	(458 000)	0,39
Éteintes	(2 451 000)	1,81	(1 085 000)	0,94
Solde à la clôture	<u>11 047 000</u>	<u>1,49</u>	<u>16 466 500</u>	<u>1,42</u>
Options pouvant être exercées à la clôture	<u>10 573 583</u>	<u>1,54</u>	<u>12 788 500</u>	<u>1,68</u>

Aucune option n'a été exercée au cours de l'exercice. En ce qui a trait aux options sur actions exercées au cours de l'exercice 2014, le prix d'exercice moyen pondéré de l'action à la date d'exercice s'est établi à 0,41 \$ par action.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

14 – CAPITAUX PROPRES (suite)

Les options en cours et pouvant être exercées au 31 décembre 2015, décrites dans le tableau précédent, se résument ainsi:

<u>Prix d'exercice</u>	<u>Nombre d'options pouvant être exercées</u>	<u>Nombre d'options en circulation</u>	<u>Date d'expiration</u>
3,52 \$	42 000	42 000	8 février 2016
3,36 \$	2 205 000	2 205 000	1 ^{er} avril 2016
3,16 \$	175 000	175 000	29 avril 2016
2,48 \$	52 000	52 000	16 mai 2016
2,48 \$	32 000	32 000	18 juillet 2016
1,65 \$	135 000	135 000	1 ^{er} novembre 2016
1,43 \$	350 000	350 000	6 décembre 2016
1,23 \$	160 000	160 000	20 décembre 2016
2,03 \$	56 000	56 000	16 avril 2017
1,35 \$	2 705 000	2 705 000	27 juillet 2017
1,57 \$	200 000	200 000	4 octobre 2017
1,62 \$	52 000	52 000	8 janvier 2018
0,89 \$	2 112 000	2 112 000	24 avril 2018
0,42 \$	200 833	535 000	31 mars 2019
0,44 \$	1 957 500	1 957 500	21 mai 2019
0,39 \$	114 250	228 500	16 juin 2019
0,31 \$	25 000	50 000	2 septembre 2019
	<u>10 573 583</u>	<u>11 047 000</u>	
Prix d'exercice moyen pondéré	<u>1,54</u>	<u>1,49</u>	

La durée contractuelle moyenne à courir des options en cours est de 1,8 an.

La charge de rémunération fondée sur des actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevée à 464 635 \$ (2 041 266 \$ en 2014) et a été présentée dans les frais généraux et administratifs.

Aucune option n'a été attribuée au cours de l'exercice 2015.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

14 – CAPITAUX PROPRES (suite)

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées en 2014 est de 0,27 \$ l'action. La juste valeur de chaque option a été estimée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Le taux d'extinction utilisé en 2014 était de 2,53 % et est demeuré stable. Les hypothèses suivantes ont été utilisées:

	2015	2014
Prix d'exercice à la date d'attribution	-	0,43 \$
Prix de l'action à la date d'attribution	-	0,43 \$
Taux d'intérêt sans risque	-	1,41 %
Durée de vie prévue (années)	-	5
Volatilité prévue du cours des actions ordinaires	-	78,02 %
Rendement en dividendes	Néant	Néant

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la société mère depuis cinq ans. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

15 - INFORMATION CONCERNANT LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ

	2015 (en \$)	2014 (en \$)
Charge au titre des avantages du personnel		
Salaires et autres avantages à court terme	2 578 519	2 900 028
Cotisations définies	95 377	113 261
Paiements fondés sur des actions	393 833	1 692 927
Avantages du personnel	<u>3 067 729</u>	<u>4 706 216</u>
Autres charges		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>73 967</u>	<u>75 205</u>

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

16 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le rapprochement entre la charge d'impôt sur le résultat attendue calculée selon le taux d'imposition effectif pour la Société et la charge d'impôt présentée en résultat net se présente comme suit, tout en présentant les éléments principaux de la charge d'impôt :

	2015 (en \$)	2014 (en \$)
Perte avant impôts sur le résultat	<u>(31 272 834)</u>	<u>(10 704 886)</u>
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial	26,9 %	26,9 %
Calcul du recouvrement d'impôt sur le résultat	(8 412 392)	(2 879 615)
Rémunération fondée sur des actions	124 987	549 101
Avantage fiscal non comptabilisé	8 398 809	2 313 811
Modification du taux d'imposition et autres éléments	<u>(111 404)</u>	<u>16 703</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

La charge d'impôt différé se résume comme suit :

	2015 (en \$)	2014 (en\$)
Naissance et reprise des différences temporelles	8 287 405	(2 330 514)
Variation des différences temporelles déductibles non comptabilisées	8 398 809	2 313 811
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	<u>(111 404)</u>	<u>16 703</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

Le taux d'imposition fédéral canadien et le taux d'imposition provincial du Québec sont restés à 15,0 % et 11,9 %, respectivement, pour un taux d'imposition combiné de 26,9 %.

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

16 - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

Les actifs et les passifs d'impôt différé se résument comme suit :

	2015 (en \$)	2014 (en \$)
Passif d'impôt différé		
Actifs miniers de prospection et d'évaluation	535 989	-
Crédits d'impôt minier	-	58 742
	<u>535 989</u>	<u>58 742</u>
Actif d'impôt différé		
Pertes autres qu'en capital différées	535 989	58 742
	<u>-</u>	<u>-</u>

Les variations des actifs (passifs) d'impôt différé liées aux différences temporelles au cours de

	1 ^{er} janvier 2015 (en \$)	Comptabilisé dans le résultat (en \$)	31 décembre 2014 (en \$)
Pertes autres qu'en capital différées	58 742	477 247	535 989
Actifs miniers de prospection et d'évaluation	-	(535 989)	(535 989)
Crédits d'impôt minier	(58 742)	58 742	-
Actif (passif) d'impôt différé	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

l'exercice se résument comme suit :

	1 ^{er} janvier 2014 (en \$)	Comptabilisé dans le résultat (en \$)	31 décembre 2014 (en \$)
Pertes autres qu'en capital différées	939 264	(880 522)	58 742
Actifs miniers de prospection et d'évaluation	(727 726)	727 726	-
Crédits d'impôt minier	(211 538)	152 796	(58 742)
Actif (passif) d'impôt différé	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

16 - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

Les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales non utilisées et les crédits d'impôt non utilisés pour lesquels la Société n'a pas comptabilisé d'avantage fiscal sont les suivantes :

	2015 (en\$)	2014 (en\$)
Pertes de la société en commandite liées à la participation dans LLP	1 010 000	2 832 000
Immobilisations corporelles	972 000	890 000
Frais d'émission d'actions	-	969 000
Pertes en capital	1 566 000	1 566 000
Pertes autres qu'en capital	33 929 000	24 947 000
Avance de Tata Steel	-	687 000
Actifs miniers de prospection et d'évaluation	-	1 164 000
Placement dans TSMC	695 000	-

La société dispose de pertes autres qu'en capital pour lesquelles aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé et qui peuvent être portées en réduction du résultat important au cours des années ultérieures comme suit :

	\$
2028	6 123 000
2029	3 130 000
2030	4 552 000
2032	241 000
2033	5 956 000
2034	5 835 000
2035	8 092 000
	<u>33 929 000</u>

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, la Société a bénéficié de crédits d'impôt à l'investissement fédéral (« CII ») de 107 000 \$ (232 000 \$ en 2014), lesquels n'ont pas été comptabilisés aux présents états financiers en raison de l'incertitude quant au fait que la Société pourra être en mesure de les utiliser.

La Société a accumulé un solde de 4 969 000 \$ de CII fédéraux qui peuvent être reportés prospectivement pendant 20 ans et qui expirent entre 2028 et 2035, et un solde de 180 000 \$ de crédits d'impôt du Québec qui peuvent être reportés prospectivement pendant 10 ans et qui expirent en 2016 et 2017.

17 – PERTE PAR ACTION

Le calcul de la perte de base et diluée par action pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 est effectué à partir de la perte nette de la période attribuable aux actionnaires de la Société comme numérateur. Le tableau suivant présente le rapprochement du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul de la perte diluée par action avec le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul de la perte de base par action:

Notes annexes

Au 31 décembre 2015
(en dollars canadiens)

17 – PERTE PAR ACTION (suite)

	2015	2014
Nombre moyen pondéré d'actions aux fins de la perte diluée par action	<u>181 054 146</u>	<u>180 772 393</u>

Les actions ordinaires suivantes pouvant être émises n'ont pas été prises en considération dans le calcul du nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul du résultat dilué par action, car elles ont un effet antidilutif:

	2015 (en \$)	2014 (en \$)
Options sur actions	<u>11 047 000</u>	<u>16 466 500</u>

18 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement des actifs et passifs financiers.

La valeur comptable des instruments financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière correspond aux actifs et passifs suivants:

	2015 (en \$)	2014 (en \$)
Actifs financiers		
Disponible à la vente		
Placements non courants, TSMC	<u>10 148 595</u>	<u>31 542 605</u>
Détenu à des fins de transaction		
Placements courants	<u>13 682 779</u>	<u>17 835 543</u>
Prêts et créances		
Trésorerie	3 039 729	5 392 697
Autres créances	1 574 041	2 042 318
Prêt, TSMC	-	5 129 773
Montant à recevoir de Tata Steel	<u>2 155 734</u>	<u>-</u>
	<u>6 769 504</u>	<u>12 564 788</u>
Passifs financiers		
Passif financier au coût amorti		
Comptes fournisseurs et charges à payer, sauf les taxes de vente	1 911 625	2 397 624
Avance Tata Steel	-	687 128
Montant dû à NNK Trust	-	285 324
	<u>1 911 625</u>	<u>3 370 076</u>

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

18 – INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La juste valeur des CPG s'élève à 13 682 779 \$ au 31 décembre 2015 (17 835 543 \$ en 2014) et est déterminée en utilisant le taux du marché.

En 2014, la juste valeur du prêt à TSMC avoisinait sa valeur comptable selon une analyse des flux de trésorerie actualisés, car le prêt portait intérêt à taux variable au taux du marché.

Pour tous les autres actifs et passifs financiers présentés ci-dessus, la valeur comptable représente approximativement la valeur de marché, notamment en raison de leur échéance à court terme.

Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant présente la hiérarchie de la juste valeur pour les actifs et les passifs financiers mesurés à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les instruments financiers au coût amorti pour lesquels la juste valeur est présentée dans les états financiers consolidés. Cette hiérarchie classe les actifs et les passifs dans trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : Les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (soit des prix) ou indirectement (soit des dérivés de prix);
- Niveau 3 : Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables);

Le niveau de hiérarchie au sein duquel doit être classé l'actif financier ou le passif financier est déterminé d'après le plus bas niveau de données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur et est présenté selon la hiérarchie des justes valeurs, comme suit :

Au 31 décembre 2015

	Niveau 1 (en \$)	Niveau 2 (en \$)	Niveau 3 (en \$)
Détenu à des fins de transaction, placements courants	-	13 682 779	-
Prêts et créances, prêt à TSMC	-	-	-
	-	13 682 779	-

Au 31 décembre 2014

	Niveau 1 (en \$)	Niveau 2 (en \$)	Niveau 3 (en \$)
Détenu à des fins de transaction, placements courants	-	17 835 636	-
Prêts et créances, prêt à TSMC	-	-	5 129 773
	-	17 835 636	5 129 773

Notes annexes

Au 31 décembre 2015
(en dollars canadiens)

18 – INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Produit financier**

	2015 (en \$)	2014 (en \$)
Produit d'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les actifs ou passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	559 022	844 604

19 – OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers liés à des instruments financiers. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, y compris des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques financières de la société sont détaillés comme suit :

Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien et la plupart de ses dépenses sont en dollars canadiens. Pour certaines transactions en monnaie étrangère, la Société achète au besoin des devises au cours acheteur courant.

Au 31 décembre 2015, la Société détenait 66 010 \$US, converti à 87 937 \$CA (15 230 \$US, converti à 17 657 \$CA au 31 décembre 2014) dans les comptes fournisseurs et autres charges à payer. Ce montant a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture pour chaque période de présentation de l'information.

Une variation hypothétique de 0,01 \$ du taux de change dollar canadien/dollar américain n'aurait pas une incidence importante sur la perte nette ou sur les capitaux propres au 31 décembre 2015 ou au 31 décembre 2014.

L'analyse de sensibilité est fondée sur les instruments financiers en monnaie étrangère de la Société détenus à chaque date de clôture. L'exposition à des cours de change varie au cours de l'exercice en fonction du volume des transactions en monnaie étrangère. Néanmoins, l'analyse ci-dessus est considérée comme représentative de l'exposition de la Société au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Les placements à court terme portent intérêt à des taux fixes et exposent donc la Société au risque de variation de la juste valeur découlant de la fluctuation des taux d'intérêt. Ce risque est limité puisque ces placements sont des placements moins risqués tels que des CPG assortis d'échéances relativement brèves et ces titres sont tous garantis par un gouvernement provincial ou fédéral ou par une de leurs sociétés d'État.

Le prêt à TSMC portait intérêt à taux variable et la Société était par conséquent exposée au risque de flux de trésorerie découlant de ces fluctuations des taux d'intérêt. Le risque était limité, car le TIOL américain est relativement stable.

L'analyse de sensibilité est fondée sur les actifs financiers de la Société qui portent intérêt à des taux fixes ou variables. Une variation hypothétique de 0,1% des taux d'intérêt n'aurait pas une

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

19 – OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

incidence importante sur la perte nette ou sur les capitaux propres au 31 décembre 2015 ou 2014. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La direction maintient un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour respecter ses engagements. La Société établit mensuellement les budgets et les besoins de trésorerie pour s'assurer qu'elle possède les fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations. Les échéances contractuelles des comptes fournisseurs et autres charges à payer sont de moins de trois mois pour toutes les périodes présentées.

Au cours du dernier exercice, la Société a satisfait à ses obligations contractuelles en matière de dépenses de prospection et à ses besoins de fonds de roulement au moyen de la trésorerie existante, du financement par capitaux propres effectué au cours de l'exercice et des paiements reçus de Tata Steel relativement à son option sur les projets Taconite.

Risque de crédit

La Société gère son risque lié au crédit de tierces parties en mettant l'accent sur la qualité de son portefeuille de placement. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements courants sont détenus par l'intermédiaire de deux banques à charte canadiennes et leurs filiales et d'un courtier indépendant dont la notation de crédit externe est excellente et les placements ont été émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou un gouvernement provincial et la direction est d'avis que le risque de perte lié à ceux-ci est faible. Ce risque de crédit est atténué en examinant la solvabilité des tierces parties.

La Société est par ailleurs exposée au risque de crédit ayant trait aux prêts à TSMC, au montant à recevoir de Tata Steel et autres débiteurs. La Société atténue ce risque de crédit en examinant la solvabilité des tierces parties. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers après déduction des provisions spécifiques pour pertes de valeur comptabilisées à la date de clôture. Aucune provision n'était nécessaire aux dates de clôture présentées.

20 – INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2015 (en \$)	2014 (en \$)
Taxes de vente, autres débiteurs et charges payés d'avance	661 113	(577 382)
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	(380 038)	615 884
Montant à recevoir de Tata Steel	(1 292 100)	-
	<u>(1 011 025)</u>	<u>38 502</u>

Au cours de l'exercice, le prêt à TSMC a augmenté de 274 806 \$ (429 773 \$ au 31 décembre 2014) en raison des intérêts gagnés, le montant total du prêt de 5 404 579 \$ étant converti en actions de TSMC. Ultérieurement, la direction a inscrit une perte de valeur au titre de son placement non courant dans TSMC de 26 798 589 \$ (il y a lieu de se reporter à la note 9).

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

20 – INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)

Au 31 décembre 2015, un montant de 1 260 904 \$ (1 483 452 \$ en 2014) se rapportant aux acquisitions d'actifs miniers de prospection et d'évaluation est inclus dans les comptes fournisseurs et autres charges à payer. Un montant de 70 549 \$ (114 364 \$ en 2014) est inclus dans la trésorerie utilisée pour des avances sur contrats relatifs aux actifs miniers de prospection et d'évaluation.

21 – OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont donc pas présentés dans la présente note. Les détails de ces transactions entre la Société, les autres parties liées et les principaux dirigeants sont présentés ci-après :

Opérations avec d'autres parties liées

Transactions commerciales

Les parties liées intervenant dans des transactions avec la Société sont les suivantes :

Partie liée	Nature des relations entre les parties liées	Nature de la transaction
DLA Piper (Canada) LLP	Société de personnes dans laquelle le secrétaire général est un associé	Services juridiques
Roll Harris & Associés	Société de personnes dans laquelle un membre de la haute direction était un associé au moment de la transaction	Services de consultation
Balance Consultants Inc.	Contrôlé par un membre de la haute direction de la Société	Services de consultation
TSMC	Société contrôlée par Tata Steel	Revenu de placement et dépenses
Général (Ret.) Rick Hillier	Administrateur	Services de consultation
1301738 Ontario Inc.	Société contrôlée par un haut dirigeant	Services de consultation
Tata Steel	Actionnaire avec participation de 26,2 % dans NML	Avances et services de consultation
NNK Trust	Associé avec participation de 20 % dans la société en commandite	Avances

Notes annexes

Au 31 décembre 2015
(en dollars canadiens)

21 – OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

La Société a comptabilisé les produits, frais et charges suivants dans le cours normal des activités en lien avec les sociétés et parties liées ci-dessus. Les transactions ont été évaluées à la valeur d'échange, laquelle a été déterminée selon la méthode du recouvrement des coûts.

	Note	2015 (en \$)	2014 (en \$)
<u>État de la situation financière consolidé</u>			
Actifs miniers de prospection et d'évaluation	(i)	376 482	264 439
<u>État consolidé du résultat global</u>			
Frais généraux et administratifs	(i)	839 550	811 970
Produit financier		274 805	429 773

Les montants à payer à des parties liées ou à recevoir de celles-ci ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et sont payables à vue.

Les autres débiteurs liés aux avances à TSMC au 31 décembre 2015 totalisent 1 574 041 \$ (2 042 318 \$ en 2014).

Les comptes fournisseurs relatifs aux transactions susmentionnées s'élevaient à 1 019 841 \$ au 31 décembre 2015 (696 215 \$ en 2014).

Les montants à recevoir de Tata Steel au 31 décembre 2015 se chiffraient à 2 155 734 \$ (avance à payer à Tata Steel de 687 128 \$ en 2014).

Ces montants n'ont pas été actualisés puisque la valeur temps de l'argent n'est pas significative dans ce cas.

Transaction avec des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration et les membres de la direction de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants se détaille comme suit :

	Notes	2015 (en \$)	2014 (en \$)
Salaires et jetons de présence	(i), (iii)	2 335 342	2 624 454
Paiements fondés sur des actions	(ii), (iv)	-	594 076
		<u>2 335 342</u>	<u>3 218 530</u>

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

21 – OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

- i) Les salaires et jetons de présence comprennent les honoraires de consultation et les frais de gestion mentionnés précédemment.
- ii) Les paiements fondés sur des actions représentent la juste valeur des options octroyées aux principaux dirigeants au cours de l'exercice. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les droits ont été acquis sur un montant de 285 554 \$ (1 679 482 \$ en 2014) d'options, lesquelles ont été inscrites à l'état du résultat global.
- iii) Aucune indemnité de fin de contrat de travail n'a été versée en 2015. Un cadre dirigeant a reçu une indemnité de fin de contrat de travail de 187 950 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Aucun avantage postérieur à l'emploi ni autre avantage à long terme n'a été versé aux principaux dirigeants au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.
- iv) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les principaux dirigeants n'ont exercé aucune option sur actions (700 000 options sur actions en 2014) octroyées dans le cadre du régime d'options sur actions de la Société, pour un total de 259 000 \$.

22 – POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de gestion du capital de la Société visent à assurer sa capacité à poursuivre son exploitation et à maximiser le rendement pour ses actionnaires. La définition de capital de la Société inclut toutes les composantes des capitaux propres. Les capitaux propres pour les exercices présentés sont résumés à la note 14 et dans les états consolidés des variations des capitaux propres. Afin d'atteindre ses objectifs, la Société surveille sa structure du capital et fait les ajustements nécessaires à la lumière des changements de la conjoncture économique et des risques caractéristiques des actifs sous-jacents. Ces objectifs seront atteints en cernant les projets de prospection adéquats, en ajoutant de la valeur à ces projets et, ultimement, en les menant à l'étape de la production et de la hausse des flux de trésorerie, que ce soit seul ou avec des partenaires.

Afin de préserver ou d'ajuster sa structure du capital, la Société pourrait émettre de nouvelles actions ou actions accréditives. Aucun changement n'a été apporté aux objectifs, aux politiques ou aux processus de gestion du capital au cours de l'exercice. La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée par une autre partie.

23 – ENGAGEMENTS**Engagements**

Dans le cadre de sa participation dans LLP, la Société s'est engagée à verser des redevances totales équivalant à 2 % du produit brut provenant des concessions minières assujetties à la convention de société en commandite intervenue entre LLP et la Société, y compris certaines propriétés de DSO vendues à TSMC dans certaines circonstances.

En ce qui concerne l'accord de NML avec l'Autorité portuaire décrit à la note 8, la Société est soumise à une obligation de prise ferme sans possibilité de dédit sur un tarif réduit appliqué à 50 % de la capacité annuelle minimale d'expédition de 15 millions de tonnes et est payable même si NML n'utilise pas les installations. La Société n'a pas divulgué le montant de cette obligation car, actuellement, elle explore les options à cet égard avec ses intervenants clés. En outre, la Société a convenu avec TSMC qu'une fois cette dernière a tenu les engagements de l'obligation de prise ferme sans possibilité de dédit, les livraisons supplémentaires peuvent, au gré de la société, être

Notes annexes

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

23 – ENGAGEMENTS (suite)

faites par TSMC via NML pour sa capacité d'expédition à travers le Port de Sept-Îles. Ainsi, ceci pourra potentiellement réduire l'obligation de prise ferme sans possibilité de dédit.

La société détient une participation de 6 % (20 % en 2014) dans TSMC et pour maintenir ce niveau de participation, elle devra financer dans une proportion de 6 % toutes les demandes de financement faites auprès des actionnaires sous forme de prêts des actionnaires et souscriptions d'actions approuvées par le conseil d'administration de TSMC en ce qui concerne les sommes devant être injectées par les actionnaires de TSMC pour financer les montants excédant les exigences de financement de 1 001 500 000 \$ de TSMC. À la date de clôture, il n'y avait pas de demande de financement présentée à la Société par TSMC.

La Société a conclu des contrats de location simple à long terme visant les locaux et du matériel ainsi que des contrats de consultation se chiffrant à 712 000 \$ et échéant tous d'ici juin 2018.

Aucun paiement à titre de sous-location ou de loyer conditionnel n'a été effectué ni reçu. Les contrats de location simple de la Société ne contiennent aucune clause sur les loyers conditionnels. Aucun produit de sous-location n'est prévu puisque tous les actifs détenus en vertu de contrats de location simple sont utilisés exclusivement par la Société.

Les obligations minimales arrivant à échéance au cours des cinq prochaines années et par la suite sont les suivantes :

	Contrats de location simple (en \$)	Contrats de consultation (en \$)	Total (en \$)
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Jusqu'à 1 an	273 000	385 000	658 000
De 1 an à 5 ans	-	54 000	54 000
Plus de 5 ans	-	-	-
	<u>273 000</u>	<u>439 000</u>	<u>712 000</u>